

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 05673

Numéro SIREN : 518 083 621

Nom ou dénomination : 2BC Audit

Ce dépôt a été enregistré le 23/12/2022 sous le numéro de dépôt A2022/047249

2BC Audit

Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 €
Siège social : 4 A rue Pascal - 69100 Villeurbanne
518 083 621 RCS Lyon

Rapport du commissaire à la transformation et du
commissaire aux comptes sur la transformation de
la société à responsabilité limitée
« 2BC Audit »
en société par actions simplifiée

(Articles L.223-43 et L.224-3 du Code de commerce)



Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 12 décembre 2022, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante.

Les derniers comptes annuels, d'une durée de 12 mois et arrêtés au 30 juin 2022, qui n'ont pas fait l'objet d'un audit, font apparaître un résultat bénéficiaire et une trésorerie positive de manière structurelle.

Le chiffre d'affaires s'élève à 221 305 euros et le résultat net à 33 155 euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 279 690 euros et permettent de financer l'actif immobilisé (52 695 euros), qui est essentiellement constitué de titres liquides.

Le besoin en fonds de roulement s'élève à 34 263 euros.

La trésorerie s'élève à 208 710 euros, tandis que la dette financière s'élève à 18 000 euros.

La trésorerie nette de dette financière s'élève ainsi à 190 710 euros.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'est stipulé dans les statuts.

Fait à Lyon

Le 16 décembre 2022

Le commissaire aux comptes et à la transformation

Comexa

Martin Eynard

